

Commission de la jeunesse

3322 - Jeunesse - Animateurs

Participation à l'animation jeunesse dans les territoires (ingénierie jeunesse)

Rapport n° CP/2013/262

Service gestionnaire:

Service de la jeunesse

Résumé:

Le rapport soumet à votre approbation l'aide financière du Département à la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble dans le cadre du renouvellement du contrat territorial pour la jeunesse.

Conformément à la décision de l'assemblée plénière du 10 décembre 2012, dans le cadre de renouvellement ou de nouveaux CTJ, l'aide au cofinancement de postes est maintenue à hauteur de 10 000 € et à raison d'un poste par CTJ.

La communauté de communes de la Porte du Vignoble sollicite le renouvellement du CTJ pour la période 2013-2015.

Au regard des nouvelles dispositions énoncées ci-dessus, la communauté de communes de la Porte du Vignoble pourra bénéficier d'une aide de 10 000 € par année au titre de l'ingénierie jeunesse pendant la durée du CTJ.

Le versement de l'aide à la Communauté de commune se fera de la manière suivante : 80% au courant du 1^{er} semestre 2013 et le solde après évaluation annuelle.

L'ensemble de ces propositions a reçu l'avis favorable de la commission de la jeunesse.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
31841	65-65734-33	290 000,00 €	285 750,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer un montant de 10 000 € au titre de l'ingénierie jeunesse dans le cadre du renouvellement du Contrat territorial pour la jeunesse à la communauté de communes de la Porte du Vignoble
- procède au versement de ce montant en deux fois : un acompte de 80% au courant du premier semestre de l'exercice, puis le solde après évaluation

- approuve le Contrat territorial pour la jeunesse 2013-2015 à conclure entre la communauté de communes de la Porte du Vignoble et le Département.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer ce CTJ.

Strasbourg, le 25/03/13

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL